



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : générale  
14 décembre 2010

Français  
Original : anglais



**Vingt-sixième session du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 21-24 février 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique générale : état de l'environnement**

**État de l'environnement et contribution du Programme  
des Nations Unies pour l'environnement à la recherche  
de solutions aux grands problèmes d'environnement**

**Rapport du Directeur exécutif<sup>1</sup>**

*Résumé*

Le présent rapport résume les principales questions de politique générale émanant des activités d'évaluation et d'alerte rapide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qu'il convient de porter à l'attention du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-sixième session ainsi qu'à celle de décideurs au niveau approprié. Les questions sont basées sur les conclusions de différentes évaluations intégrées et thématiques réalisées au cours des deux dernières années aux niveaux mondial, régional, national et des villes dans le cadre de l'ensemble des six sous-programmes en réponse au mandat du PNUE consistant à suivre la situation de l'environnement dans le monde.

\* UNEP/GC.26/1.

<sup>1</sup> La mention d'une entreprise ou d'un produit commercial dans ce rapport n'implique pas l'aval du PNUE.

## I. Mesure suggérée au Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision inspirée de ce qui suit :

### Situation de l'environnement dans le monde

*Le Conseil d'administration,*

*Conformément* à ses fonctions et responsabilités énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, consistant à suivre la situation de l'environnement dans le monde afin d'assurer que les problèmes de grande portée internationale qui surgissent dans ce domaine reçoivent la priorité voulue et fassent l'objet, de la part des gouvernements, d'un examen approprié et adéquat, et à encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement,

*Rappelant* ses décisions 22/1 du 7 février 2003 relative à l'alerte rapide, l'évaluation et la surveillance, 23/6 du 25 février 2005 relative au suivi de l'état de l'environnement mondial, SS.X/5 du 22 février 2008 relative à L'Avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement, et 25/2 du 20 février 2009 relative à l'état de l'environnement mondial,

*Prenant note* des conclusions de divers autres rapports d'évaluation et publications sur l'environnement parus depuis sa vingt-cinquième session, en particulier ceux élaborés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en coopération avec des partenaires et présentés dans le rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement et la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement<sup>2</sup>,

*Prenant également note* des conclusions des évaluations scientifiques de l'environnement réalisées entre 2009 et 2011<sup>3</sup>,

*Préoccupé* par le fait que la dégradation et la modification généralisée de l'environnement résultant de l'activité humaine ainsi que des phénomènes naturels et la disparition des services rendus par les écosystèmes, qui sont avérées, constituent autant d'obstacles à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus,

*Se félicitant* des efforts du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'accroître l'incidence de ses évaluations scientifiques en améliorant leur cohérence et leur rigueur scientifique et de renforcer les capacités régionales et nationales pour la collecte de données sur l'environnement, l'information et l'évaluation, qui sont menés en coopération avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires,

*Reconnaissant* qu'un des principaux mandats du Programme des Nations Unies pour l'environnement consiste à suivre la situation de l'environnement dans le monde ainsi qu'à fournir des orientations utiles pour l'élaboration de politiques permettant de trouver des solutions aux problèmes qui surgissent dans ce domaine en réponse aux conclusions des principales évaluations scientifiques,

*Rappelant* la section III de sa décision 25/2, par laquelle il demandait que soit établie une série de conditions requises pour passer à des évaluations ciblées sur des domaines thématiques prioritaires appuyées par un cadre dynamique appelé « Le PNUE en direct », la section II de sa décision 25/2 relative aux améliorations apportées à la situation en matière d'évaluations internationales de l'environnement et la section I A de la décision 22/1 relative au renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

*Ayant présents à l'esprit* les besoins énoncés dans le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités qui préconisait notamment un renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition en vue d'améliorer la gestion des données environnementales et des informations pour l'évaluation de l'environnement, l'établissement de rapports et l'alerte rapide,

*Prenant note avec satisfaction* du rapport transmis par le Directeur exécutif en réponse à la section III de la décision 25/2<sup>4</sup>,

2 UNEP/GC.26/4.

3 UNEP/GC.26/INF/13.

## I

**Conclusions scientifiques des récentes évaluations****Changements climatiques**

1. *Salue* le rôle de coordination que le Programme des Nations Unies pour l'environnement a joué en collaboration avec la Fondation européenne pour le climat et l'Institut national de l'écologie du Mexique dans la réunion d'éminents scientifiques et analystes pour l'élaboration de la publication : *Rapport sur l'écart en matière d'émissions : les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Copenhague sont-ils suffisants pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 ou 2 °C?*;
2. *Note* que le rapport identifie clairement les différentes possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Copenhague selon divers scénarios, note également que le rapport relate l'écart qui subsiste même avec la meilleure ou la plus rigoureuse mise en œuvre des engagements et, en conséquence, encourage la communauté internationale et les négociateurs sur le climat à lire l'étude et à examiner jusqu'où ils pourraient aller au regard des engagements existants et ce qu'ils devraient faire de plus pour empêcher les températures d'atteindre un niveau dangereux;
3. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à poursuivre son travail en collaboration avec d'autres organismes concernés au sein et en dehors du système des Nations Unies ainsi qu'à suivre la situation jusqu'à ce que les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décident autrement;
4. *Salue également* la coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale, l'Institut de Stockholm pour l'environnement, l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Institut Goddard pour les études spatiales de la NASA en vue d'étendre la portée de l'Évaluation intégrée du carbone noir et de l'ozone troposphérique et ses précurseurs et d'assurer sa mise en œuvre;
5. *Prend note* des conclusions de l'Évaluation intégrée du carbone noir et de l'ozone troposphérique et ses précurseurs présentées dans le résumé à l'intention des décideurs et invite les gouvernements, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées à considérer les mesures d'atténuation recommandées par l'évaluation comme des mesures complémentaires importantes dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre dont la durée de vie est longue, notamment le dioxyde de carbone, afin d'aider à limiter les changements climatiques à court et à long termes ainsi que de promouvoir les principaux effets positifs sur la santé des êtres humains et des écosystèmes et sur l'agriculture à l'aide de leurs politiques, plans, programmes et activités appropriés dans le domaine de l'environnement;
6. *Encourage* le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à prendre note des résultats de l'Évaluation intégrée du carbone noir et de l'ozone troposphérique et ses précurseurs lors de l'élaboration de son cinquième rapport d'évaluation;

**Catastrophes et conflits**

7. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile à examiner scrupuleusement les principales conclusions concernant les incidences potentielles de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques et d'une mauvaise gouvernance sur la vulnérabilité aux catastrophes et aux conflits ainsi qu'à montrer la voie dans la promotion des services écosystémiques et de la gestion durable des ressources naturelles, en considérant ces éléments comme faisant partie intégrante de la résilience aux catastrophes, de la prévention des conflits et des stratégies de consolidation de la paix;
8. *Salue* l'élaboration de méthodes d'évaluation de l'environnement pour les évaluations interinstitutions des besoins post-conflits et d'autres exercices de fixation des priorités post-conflits, et recommande leur application systématique par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, s'il y a lieu;
9. *Salue également* la coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies dans le cadre de l'élaboration du Rapport d'évaluation mondial sur la réduction des risques de catastrophe de

2011 qui invite les gouvernements à protéger et à améliorer les services fournis par les écosystèmes pour l'atténuation des risques naturels, la sécurité des moyens de subsistance et la résilience aux incidences des changements climatiques et à utiliser des approches de gestion basées sur les écosystèmes aux fins de la réduction des risques de catastrophe;

10. *Prend note* des conclusions du rapport du Secrétaire général sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité<sup>5</sup>, en particulier les besoins en matière de systèmes d'alerte rapide, en matière de recherche afin de parvenir à une meilleure compréhension des liens entre les changements climatiques et la sécurité et en matière de diplomatie et de médiation préventives ciblées, ainsi que du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit<sup>6</sup> qui invite les gouvernements et le système des Nations Unies à considérer les questions relatives à l'allocation et à la prise en charge des ressources naturelles ainsi qu'à l'accès à ces dernières comme faisant partie intégrante des stratégies de consolidation de la paix;

### **Gestion des écosystèmes**

11. *Prie* les gouvernements, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile d'examiner scrupuleusement les principales conclusions du Rapport sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité et de montrer la voie en considérant la biodiversité, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent comme faisant partie intégrante de la planification du développement et des infrastructures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement;

12. *Encourage* les gouvernements à utiliser les résultats des évaluations scientifiques pour informer les décideurs et à soutenir la création d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;

### **Gouvernance de l'environnement**

13. *Prend note* des résultats de l'*Annuaire 2011*<sup>7</sup> du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les questions environnementales émergentes liées aux débris plastiques dans l'océan, à l'utilisation du phosphore et à la production des aliments, et aux pressions exercées sur la biodiversité forestière;

14. *Salue* l'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités fournis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement visant à soutenir des évaluations régionales, nationales et infranationales, et demande que cette assistance soit intensifiée et que des évaluations nationales soient intégrées à des programmes de travail entrepris en application de Plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dans le but de renforcer l'initiative « Unis dans l'action »;

15. *Salue également* les progrès accomplis dans la production du cinquième rapport de la série *Global Environment Outlook* (GEO) et dans la réorientation du rapport afin d'inclure une analyse des options politiques permettant d'accélérer la réalisation des objectifs internationalement convenus;

16. *Prie* les gouvernements d'examiner scrupuleusement les conclusions tirées des liens entre le processus de gouvernance internationale de l'environnement, les évaluations scientifiques intégrées du Programme des Nations Unies pour l'environnement, notamment le cinquième rapport de la série GEO, le Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources et les processus de promotion de l'économie verte;

17. *Prie* les gouvernements et les parties prenantes qui en ont les moyens de fournir des ressources techniques et financières en vue de soutenir le cinquième rapport de la série GEO et l'ensemble des autres évaluations majeures;

### **Substances toxiques et déchets dangereux**

18. *Prend note* des conclusions des évaluations scientifiques mondiales, régionales et nationales réalisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'aider les gouvernements à comprendre les sources, la propagation et le devenir des rejets de mercure ainsi que les moyens de réduire ces derniers, et prie le Directeur exécutif, en collaboration, le cas échéant, avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes, y compris les partenaires du Partenariat mondial sur le mercure, de poursuivre et d'intensifier les efforts visant au renforcement de la base de travail scientifique afin de réduire les risques de rejets de mercure;

---

5 A/64/350.

6 A/63/881-S/2009/304.

7 UNEP/GC.26/INF/2.

19. *Prie* les gouvernements d'examiner, s'il y a lieu, les conclusions de ces évaluations scientifiques dans le cadre de leurs négociations visant à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur le mercure et de la hiérarchisation de leurs mesures immédiates relatives à la réduction des rejets de mercure, et encourage les parties prenantes qui en ont les moyens de fournir des ressources techniques et financières permettant de soutenir ces évaluations;

20. *Prend note* des conclusions des études finales des informations scientifiques sur le plomb et le cadmium et de leurs appendices, et prie le Directeur exécutif, en collaboration, le cas échéant, avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes, de poursuivre et d'intensifier les efforts visant au renforcement de la base de travail scientifique afin de réduire les risques de rejets de ces métaux;

21. *Prend note également* du travail d'évaluation scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement en appui à la mise en œuvre, à l'évolution et à la surveillance mondiale des accords environnementaux multilatéraux sur les produits chimiques et les déchets, y compris le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, y compris les questions émergentes identifiées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session;

22. *Prend note avec satisfaction* des plans actuels visant à incorporer les conclusions de l'évaluation scientifique des substances toxiques et des déchets dangereux, en particulier le *Global Chemicals Outlook*, dans le cinquième rapport du processus GEO, et prie le Directeur exécutif, en collaboration, le cas échéant, avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes, de poursuivre et d'intensifier les efforts visant au renforcement de la base de travail scientifique afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement liés aux substances toxiques et aux déchets dangereux;

#### **Efficacité des ressources**

23. *Prie* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions financières, le secteur privé et la société civile d'examiner les principales conclusions des évaluations de l'environnement, en particulier celles ayant trait à la biodiversité, aux services écosystémiques et à l'utilisation durable des ressources naturelles et leurs incidences sur l'environnement pendant toute la durée du cycle de vie, notamment les conclusions du Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources, étant donné la prise de conscience de plus en plus grande de la complexité de ces défis et de leurs liens avec le bien-être humain, la rareté des ressources et la crise économique, la réduction des risques de catastrophe et de conflit, et les objectifs de développement;

24. *Invite* les gouvernements, individuellement et collectivement, à donner vigoureusement le ton et à mettre en œuvre, sur une base scientifique, des mesures politiques efficaces comprenant, selon que de besoin, des instruments économiques et des mécanismes du marché tels que ceux énoncés dans le prochain Rapport sur l'économie verte et le Rapport sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité ainsi que ceux analysés dans les rapports du Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources pour réguler et gérer l'environnement et assurer une utilisation efficace de ses ressources, et à continuer de coopérer dans le cadre des processus multilatéraux en vue de freiner la dégradation de l'environnement;

## **II**

### **Incidence des évaluations scientifiques**

25. *Prie* les gouvernements d'encourager l'utilisation d'évaluations environnementales intégrées fournissant une notification périodique de l'état de ce dernier aux fins d'une information régulière dans le cadre de processus politiques nationaux et internationaux pertinents en vue de renforcer la base scientifique pour la gestion de l'environnement et les prises de décisions, et de sensibiliser l'opinion publique aux questions environnementales émergentes;

26. *Prie* le Directeur exécutif :

a) Dans le cadre du programme de travail, de poursuivre les efforts visant à renforcer la cohérence des évaluations par l'application de méthodes cohérentes et appropriées ainsi qu'à améliorer leur rigueur scientifique au moyen de processus de révision cohérents, rigoureux et appropriés afin d'aider à l'élaboration de processus d'évaluation scientifique crédibles, appropriés et bien fondés pour accroître leur incidence, et de renforcer les capacités des pays qui ne satisfont pas à leurs obligations en matière d'évaluation et de notification sur l'environnement;

b) Dans le cadre du programme de travail, d'aider, le cas échéant, les pays qui procèdent au renforcement de leurs capacités à utiliser les connaissances et l'expérience mondiales figurant dans les évaluations scientifiques, notamment en adaptant les méthodes mondiales à d'autres échelles de mise en œuvre, par exemple au niveau national ou au niveau des villes, ainsi que les données nationales et locales, et d'apporter un soutien aux pays afin d'identifier les principales questions en matière de politique environnementale qui nécessitent des recherches scientifiques;

c) De veiller à la cohérence des messages entre les processus d'évaluation scientifique et les recherches macroéconomiques menées dans le cadre de l'initiative pour une économie verte du Programme des Nations Unies pour l'environnement, étant donné que des liens seront établis entre le cinquième rapport de la série GEO et d'autres processus et produits du Programme des Nations Unies pour l'environnement, notamment les rapports sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, le Rapport sur l'économie verte, les rapports du Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources, les rapports sur l'efficacité des ressources régionales ainsi que le *Global Chemicals Outlook*;

d) D'assurer une approche globale et une coordination au sein du Programme des Nations Unies pour l'environnement et dans l'ensemble de l'Organisation, dans le cadre du programme de travail, pour aider les pays à intégrer, à tous les niveaux, les conclusions des évaluations scientifiques dans les politiques de développement nationales, en mettant l'accent sur les efforts visant à contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;

e) De mobiliser des ressources afin d'identifier les lacunes au niveau des connaissances liées à l'utilisation des ressources naturelles sous l'angle du cycle de vie;

f) D'engager un dialogue avec les coparrains des Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements en vue du coparrainage d'une version révisée qui examine les questions émergentes révélées par les évaluations réalisées par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants;

### III

#### **Évaluation future des modifications de l'environnement au cours de la période 2012–2013**

27. *Prie* le Directeur exécutif, dans le cadre du programme de travail :

a) De continuer d'entreprendre des évaluations intégrées approfondies mondiales et thématiques de l'environnement pour appuyer les processus de prise de décisions à tous les niveaux, au vu du besoin continu d'informations actualisées, scientifiquement crédibles et utiles pour l'élaboration de politiques sur les modifications de l'environnement à l'échelon planétaire, y compris des analyses des questions intersectorielles;

b) D'associer toutes les parties prenantes concernées à la réalisation d'évaluations mondiales et thématiques de l'environnement pour appuyer et renforcer davantage leur crédibilité scientifique, leur utilité pour l'élaboration de politiques et leur bien-fondé;

c) D'entreprendre des évaluations mondiales et thématiques utiles pour l'élaboration de politiques concernant les modifications de l'environnement suivant l'option qui intègre l'évaluation mondiale dans le cadre de la stratégie à moyen terme;

d) D'allouer des ressources suffisantes afin de faciliter la finalisation du résumé à l'intention des décideurs du cinquième rapport du processus GEO à temps pour contribuer aux débats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012;

e) D'organiser des évaluations scientifiques relatives à l'incidence de l'utilisation des ressources sur l'environnement sous l'angle du cycle de vie;

28. *Prie* les gouvernements de donner suite aux travaux initiés dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire en renforçant leurs capacités et en réalisant de nouvelles évaluations des écosystèmes et de la biodiversité ainsi qu'en utilisant les résultats des évaluations existantes afin d'établir les priorités pour le développement et la protection de l'environnement;

29. *Encourage* les gouvernements à soutenir les évaluations relatives aux ressources en eau potable, portant sur les eaux de surface et les eaux souterraines, et à la dégradation des sols, et à

tenir compte du rôle crucial des écosystèmes et de la biodiversité pour la sécurité alimentaire et les systèmes durables de production des aliments;

30. *Invite* le Directeur exécutif à établir, par la mobilisation d'institutions compétentes, de réseaux de recherche et d'autres partenaires, un processus de consultation mondial ouvert à tous sur les agents de forçage à courte durée de vie en vue de suivre les sciences émergentes et les politiques qui y sont associées ainsi que les mesures d'atténuation et d'informer correctement les gouvernements, les organisations internationales et les principales parties prenantes;

31. *Invite* les gouvernements et les institutions compétentes à fournir des ressources extrabudgétaires aux fins d'une coopération technique et d'un renforcement des capacités visant à soutenir les initiatives d'évaluation;

32. *Prie* le Directeur exécutif de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative au Conseil d'administration à sa vingt-septième session en 2013;

#### IV

### Situation en matière d'évaluations internationales

33. *Invite* le Directeur exécutif à envisager le développement d'une classification des méthodes d'évaluation de l'environnement en vue d'aider les gouvernements à les appliquer de manière efficace;

34. *Recommande* aux gouvernements d'entreprendre de façon régulière des évaluations périodiques de l'état de l'environnement aux niveaux régional, national et infranational, s'inscrivant dans des cadres juridiques, réglementaires et budgétaires;

35. *Prie* le Directeur exécutif de renforcer, en fonction des ressources disponibles, l'assistance fournie aux pays en développement pour la réalisation d'évaluations de l'environnement et la mise en place de mesures basées sur leurs conclusions;

36. *Prie également* le Directeur exécutif de créer et de tenir à jour une plateforme Internet afin de surveiller la situation en matière d'évaluations internationales de l'environnement;

37. *Prie en outre* le Directeur exécutif d'entreprendre une étude de la méthode d'évaluation environnementale intégrée en comparaison avec d'autres méthodes largement répandues et de proposer des moyens permettant d'améliorer la cohérence et de consolider les méthodes;

#### V

### Le PNUE en direct

38. *Prie* le Directeur exécutif d'entreprendre le développement de la plateforme « Le PNUE en direct » et de présenter :

a) La phase de validation du concept pilote d'une plateforme « Le PNUE en direct », prenant la forme d'un système de centralisation, au Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire en 2012;

b) Le détail des conditions requises et du coût des ressources nécessaires pour le développement d'une version plus élaborée de la plateforme « Le PNUE en direct », au Conseil d'administration à sa vingt-septième session en 2013;

39. *Prie également* le Directeur exécutif :

a) De mobiliser des partenariats ainsi que des réseaux institutionnels et techniques dans le secteur non gouvernemental et le secteur privé afin de fournir une assistance technique pour le développement de la plateforme « Le PNUE en direct »;

b) De soutenir et de renforcer les capacités des institutions environnementales compétentes dans les pays en développement et les pays à économie en transition en vue de :

i) Collecter, gérer, évaluer, synthétiser et diffuser des données, informations et indicateurs environnementaux, sociaux et économiques;

ii) Leur permettre de réaliser de façon plus efficace leurs activités d'évaluation, de surveillance et de notification;

c) De développer le réseau mondial d'informations environnementales dans le cadre de l'initiative de gouvernance internationale de l'environnement en tant que mécanisme de support institutionnel visant à étayer le développement de la plateforme;

40. *Invite* les gouvernements à s'engager dans le développement de la plateforme pilote « Le PNUE en direct » et à mettre à disposition les données, informations et indicateurs nécessaires concernant les questions environnementales prioritaires et à faire participer les institutions nationales à la plateforme;

41. *Invite* le Directeur exécutif à fournir un rapport intermédiaire sur l'évolution de la plateforme « Le PNUE en direct » au Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire en 2012.

## **II. Suivi de la situation de l'environnement dans le monde : informations permettant d'assurer un fondement scientifique solide aux évaluations**

2. Le présent rapport vise à fournir une base aux délibérations du Conseil/Forum au titre du point 4 a) de l'ordre du jour « Questions de politique générale : état de l'environnement », et du point 6 de l'ordre du jour « Budget et programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013, Fonds pour l'environnement, et questions administratives et budgétaires ».

3. Le présent rapport a pour but de communiquer au Conseil/Forum et aux États membres les conclusions des évaluations scientifiques récentes, en accordant une attention particulière aux principales questions politiques identifiées aux niveaux mondial, régional, national et local, ainsi qu'un aperçu des évaluations prévues, en cours et achevées. Il fournit également des informations actualisées sur les évaluations, processus et plates-formes scientifiques intergouvernementaux ainsi qu'un aperçu des services que le PNUE apporte aux gouvernements et à d'autres parties prenantes en vue de renforcer les capacités pour l'évaluation scientifique de l'environnement et l'identification des questions environnementales émergentes.

4. Il conviendrait de noter que le Conseil /Forum sera saisi, à sa vingt-sixième session, d'un certain nombre de documents connexes pour étayer ses délibérations, notamment :

a) Un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la décision 25/2, publié en tant qu'additif au présent rapport (UNEP/GC.26/4/Add.1), qui résume les mesures prises afin d'améliorer la situation en matière d'évaluations internationales en réponse à la section II de la décision 25/2, et présente également les conditions requises pour « Le PNUE en direct » en réponse à la section III de la décision 25/2;

b) *L'Annuaire 2010* du PNUE (UNEP/GC.26/INF/2) qui met en évidence les récents événements environnementaux et sensibilise l'opinion publique aux questions environnementales émergentes liées aux débris plastiques dans l'océan, à l'utilisation du phosphore et à la production des aliments, et aux pressions exercées sur la biodiversité forestière;

c) Le résumé à l'intention des décideurs de l'Évaluation intégrée du carbone noir et de l'ozone troposphérique et ses précurseurs, qui figure dans le document UNEP/GC/26/INF/20, présente les conclusions utiles pour l'élaboration de politiques du rapport en question, en particulier celles qui ont trait à la proposition de mesures d'atténuation relatives au carbone noir, à l'ozone troposphérique et au méthane;

d) *L'Inventaire des évaluations scientifiques de l'environnement mené et soutenu par le PNUE (2009–2010)*, qui figure dans le document UNEP/GC.26/INF/13, contient un aperçu détaillé de l'ensemble des évaluations réalisées depuis la vingt-cinquième session du Conseil/Forum et fournit des informations actualisées sur les évaluations en cours.

5. En tant qu'organisme faisant autorité en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies, le PNUE a été mandaté pour suivre la situation de l'environnement mondial ainsi que les causes des incidences environnementales. Le PNUE fournit également au monde un service important d'alerte rapide dans le domaine de l'environnement. Il surveille et évalue l'état de l'environnement mondial et établit des rapports sur ce dernier. La science joue un rôle important dans la mise en œuvre de ce mandat par le PNUE.

6. Le PNUE assure la liaison entre la communauté scientifique et l'arène politique en veillant à ce que le flux des connaissances provenant de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée soit assuré et que ces dernières se traduisent par des mesures politiques dans l'intérêt des sociétés. Qui plus est, le PNUE encourage également le flux des informations de l'arène politique vers la communauté scientifique.

7. Plus particulièrement, le PNUE assure la liaison entre la communauté scientifique et l'arène politique de quatre façons :

- a) Il identifie les nouvelles questions scientifiques qui revêtent une importance immédiate pour l'arène politique;
- b) Il utilise des méthodes et des outils scientifiques pour éclairer les défis politiques et présente des options politiques aux décideurs sur la base des meilleures connaissances scientifiques;
- c) Il évalue l'état des connaissances scientifiques concernant une question et transmet ses conclusions aux décideurs;
- d) Il charge des scientifiques de travailler sur des problèmes identifiés par la communauté politique.

8. Le PNUE assure un fondement scientifique rationnel à ses interventions par l'utilisation d'évaluations scientifiques. Les évaluations scientifiques examinent les questions environnementales existantes et émergentes en vue d'informer les décideurs des lacunes et des défis identifiés dans les domaines thématiques prioritaires traités par le PNUE.

9. Si l'évaluation intégrée représente un élément clé du travail du PNUE, cette dernière reste une méthode relativement récente dont la rigueur peut être améliorée. En outre, la situation mondiale actuelle en matière d'évaluation est extrêmement complexe, comme en témoigne la prolifération des évaluations au PNUE et ailleurs. Il en résulte une cacophonie déconcertante d'évaluations dont le volume, la structure et la méthode peuvent varier. D'un côté, une partie de cette diversité est justifiée par le fait que les évaluations doivent être limitées à un objectif spécifique. D'un autre côté, cette prolifération des types d'évaluation rend difficile le fait de comparer les évaluations et de tirer des enseignements, de maintenir la qualité et de décider du type d'évaluation nécessaire pour une étude spécifique.

10. La stratégie scientifique du PNUE définit deux approches permettant de renforcer la qualité et, par conséquent, l'incidence des évaluations en améliorant leur cohérence ainsi que leur rigueur scientifique :

a) *Améliorer la cohérence des évaluations du PNUE* : cette cohérence peut être améliorée en établissant une taxinomie qui spécifiera les objectifs, les styles et les conditions requises des différentes catégories d'évaluations du PNUE. La spécification des objectifs des différentes catégories rendra leur valeur ajoutée plus facile à comprendre;

b) *Améliorer la rigueur scientifique des évaluations* : la rigueur scientifique peut être améliorée par l'application à chaque catégorie d'évaluation d'une méthode cohérente et appropriée ainsi que d'un processus de révision cohérent, rigoureux et approprié.

11. La valeur ajoutée associée à la mise en œuvre de ces deux approches consistera en la crédibilité accrue des évaluations, une présentation facilitée de l'ensemble du travail d'évaluation du PNUE et l'augmentation de l'objectivité scientifique des conclusions, ce qui aidera à renforcer la base scientifique et l'incidence du PNUE.

### **III. Suivi de la situation de l'environnement dans le monde : résumé des conclusions des évaluations effectuées aux niveaux mondial, régional, national et des villes depuis la vingt-cinquième session du Conseil d'administration**

12. Les évaluations qui ont été passées en revue examinent plusieurs questions qui, pour la plupart d'entre elles, mettent l'accent sur le lien entre l'environnement et le développement durable. Le point d'ancrage et les conclusions de certaines des évaluations dont il est fait état dans le présent rapport sont présentés ci-après dans l'un ou l'autre des six sous-programmes, à savoir : changements climatiques; catastrophes et conflits; gestion des écosystèmes; gouvernance de l'environnement; substances toxiques et déchets dangereux; et efficacité des ressources, en vue d'étayer les délibérations du Conseil/Forum.

#### **A. Changements climatiques**

13. Des évaluations dans le domaine des changements climatiques ont été effectuées aux niveaux mondial, national et des villes.

14. Les aérosols de carbone noir absorbent les rayonnements solaires et entraînent un forçage positif (réchauffement de l'atmosphère et de la surface de la terre), tandis que certains aérosols, comme les sulfates et les nitrates, réfléchissent les rayonnements solaires et entraînent un forçage négatif (refroidissement de la surface de la terre). À l'échelle mondiale, le carbone noir a un effet de réchauffement net sur le système climatique. Bien que la magnitude de son effet de réchauffement doive être évaluée de manière plus précise, le forçage du carbone noir représenterait, selon les

estimations, entre 20 % et 50 % du forçage du dioxyde de carbone, faisant de celui-ci le deuxième ou le troisième plus grand contributeur au réchauffement de la planète (1)<sup>8</sup>.

15. L'ozone troposphérique et le carbone noir sont les deux substances présentes dans l'atmosphère qui menacent directement et significativement le bien-être des humains et les services écosystémiques par les changements climatiques et la dégradation de la qualité de l'air qu'ils entraînent. La réduction des émissions de carbone noir et des précurseurs de l'ozone troposphérique apportera de nombreux avantages (2).

16. Les mesures choisies ont été mises en œuvre avec succès dans différentes parties du monde dans le cadre de politiques existantes et de structures nationales et multinationales. Des barrières importantes entravant la mise en œuvre généralisée de certaines mesures choisies ont été identifiées. Des efforts supplémentaires visant à renforcer, reproduire et élargir la mise en œuvre des mesures choisies seraient nécessaires afin d'obtenir les avantages identifiés. Ces efforts pourraient comprendre des financements et partenariats public-privé, un soutien technique, une coopération et des accords régionaux, un renforcement des capacités et un accroissement des compétences des communautés (2).

17. La mise en œuvre durable des mesures choisies entre aujourd'hui et 2030 permettra de réduire le réchauffement à court terme (20–30 ans). Ces mesures réduiraient le réchauffement de la planète à hauteur de  $(0,4 \pm 0,2)^\circ\text{C}$  d'ici 2035 par rapport au scénario de référence, sur la base des tendances actuelles et de la législation convenue (2).

18. Le réchauffement causé par le carbone noir et l'ozone présente de fortes variations régionales pouvant entraîner d'importantes incidences climatiques au niveau des régions. Le réchauffement provoqué par ces polluants est plus important dans l'hémisphère nord. Cette asymétrie peut perturber les régimes de pluies tropicales. Un fort réchauffement régional causé par des particules absorbantes peut également perturber les régimes de circulation régionaux, comme la mousson asiatique. Le réchauffement est aussi plus important dans les montagnes de l'Himalaya et d'autres régions possédant de nombreux glaciers en raison de l'assombrissement des surfaces de neige et de glace par le carbone noir, ce qui augmente leur absorption de la lumière du soleil et peut accélérer la fonte de la neige et de la glace et avoir des répercussions sur les sources d'approvisionnement en eau (2).

19. Une évaluation préliminaire menée à l'appui des négociations sur les changements climatiques au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques a montré que, même si les engagements existants pris dans le cadre de l'Accord de Copenhague en vue de maintenir l'augmentation de la température en dessous de  $2^\circ\text{C}$  sont entièrement mis en œuvre, il subsisterait un écart. Les options qui sont actuellement envisagées à la table des négociations présentent un potentiel de réduction des émissions de 7 gigatonnes équivalent dioxyde de carbone en comparaison au scénario du statu quo. Cet objectif de réduction peut être atteint en réalisant les ambitions les plus élevées des pays et en s'assurant que des règles vraiment strictes sont établies dans le cadre des négociations. Il est possible de combler l'écart restant par des mesures domestiques plus ambitieuses dont certaines pourraient être soutenues par des financements internationaux destinés à la lutte contre les changements climatiques. Qu'un écart subsiste ou non, les études actuelles indiquent, toutefois, que de fortes réductions d'émissions sont également nécessaires après 2020 afin d'atteindre les objectifs en matière de température (3).

20. En Asie de l'Ouest, les ressources en eau sont rares et vulnérables aux changements climatiques. Une réforme de la politique de l'eau est nécessaire afin de placer la gestion intégrée de l'eau en tête des priorités de l'agenda politique et permettre aux décideurs d'agir efficacement pour une utilisation durable de l'eau (4).

21. Les incidences des changements climatiques se font déjà sentir, notamment à Bangkok où les habitants doivent supporter des températures plus élevées. Les températures moyennes maximales observées à Bangkok ont augmenté de  $0,8^\circ\text{C}$ , de  $32,6^\circ\text{C}$  en 1961 à  $33,4^\circ\text{C}$  en 2007. Les changements climatiques devraient avoir des incidences particulièrement graves sur la ville, notamment sous la forme d'importantes inondations dues à la basse altitude de Bangkok, d'une augmentation des affaissements de terrain qui se produisent déjà, de problèmes d'approvisionnement en eau et de contamination de l'eau, d'une pollution de l'air, d'une chaleur accablante entraînant des conséquences pour la santé, d'une augmentation des maladies infectieuses et d'une diminution de la production de biomasse (5).

22. Avec 7,1 tonnes de dioxyde de carbone produites par habitant en 2007, le même niveau que la ville de New York, Bangkok est devenue une importante émettrice de dioxyde de carbone. Les principales sources d'émissions dans la ville sont le transport (38 %) et la production d'électricité (33 %), ainsi que les déchets solides et les eaux usées. Le plan d'action visant à l'atténuation du

---

8 Les références entre parenthèses renvoient à des sources d'information numérotées contenues dans L'Inventaire des évaluations scientifiques de l'environnement mené et soutenu par le PNUE (2009-2010), qui figure dans le document UNEP/GC.26/INF/13.

réchauffement planétaire pour la période 2007–2012 adopté par l'administration métropolitaine de Bangkok devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de la ville à concurrence de 15 % en dessous des niveaux actuellement prévus pour 2012 (5).

23. En Mongolie, certaines incidences ont déjà été observées : la température moyenne annuelle a augmenté de 2,14° C au cours des 70 dernières années et les précipitations ont diminué partout sauf dans la partie occidentale du pays. En 2006, les émissions nettes de gaz à effet de serre du pays s'élevaient à 6 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par habitant. Les sources les plus importantes d'émissions étaient le secteur de l'énergie (65,4 %), y compris le transport, et le secteur de l'agriculture (41,4 %). Sur la base des estimations, les émissions totales du pays devraient atteindre, d'ici 2020, une quantité plus de cinq fois supérieure aux émissions actuelles (6).

24. Le scénario climatique futur pour la Mongolie prévoit des changements, notamment une hausse des températures de l'air, une augmentation des précipitations dans certaines zones et une diminution des ressources en eau et des terres arables. Les secteurs les plus vulnérables du pays sont l'agriculture, l'élevage, l'utilisation des sols, les ressources en eau, l'énergie, le tourisme et le logement. L'adaptation est donc essentielle pour réduire la vulnérabilité du pays aux incidences néfastes des changements climatiques (6).

25. Au Viet Nam, la tendance récente des changements climatiques dépasse le niveau des changements naturels. Dans l'ensemble du pays, les températures ont augmenté de 0,05° à 0,20° C par décennie et le niveau de la mer est monté de 2 à 4 cm au cours des 50 dernières années. À une plus petite échelle, les hausses des températures moyennes ont été les plus élevées dans la province côtière de Ha Tinh, avec des augmentations de 0,7° à 1,0° C au cours des 45–50 dernières années. Selon les estimations, d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, la température moyenne annuelle au Viet Nam connaîtra une hausse s'établissant entre 1,1°–1,9° C et 2,1°–3,6° C. Les précipitations devraient augmenter à hauteur de 1,0–5,2 % et 1,8–10,1 %, et le niveau de la mer devrait monter de 65 cm à 100 cm en comparaison avec la période 1980–1999, selon les scénarios d'émissions faibles et élevées, respectivement (7).

26. Les incidences potentielles des changements climatiques au Viet Nam risquent d'être inquiétantes pour les ressources en eau et les principaux secteurs sociaux et économiques, notamment l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'énergie, le transport et la santé. Des données concernant la province de Ha Tinh indiquent une augmentation du nombre ainsi qu'une aggravation des catastrophes liées au climat, une tendance qui devrait se poursuivre et avoir des effets néfastes sur la production et les moyens de subsistance des communautés locales. Le Viet Nam s'emploie actuellement à développer une économie à faible taux d'émission de carbone et à élaborer des politiques d'atténuation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs clés, ainsi que des stratégies d'adaptation aux incidences des changements climatiques et de réduction de la vulnérabilité (8).

27. À Sana'a, la question de l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires est très préoccupante, tout comme celles de la pollution de l'air, de la gestion des déchets et de l'incidence des changements climatiques. À Aden, la deuxième ville du Yémen, l'incidence des changements climatiques, la dégradation des côtes et la pollution marine représentent des sujets de préoccupation importants. Les deux villes s'efforcent d'intégrer la question de l'environnement à la planification et la gestion urbaines (9).

## **B. Catastrophes et conflits**

28. Des évaluations dans le domaine des catastrophes et des conflits ont été effectuées aux niveaux mondial, régional et national.

29. Depuis 1990, au moins 18 conflits violents ont été attisés par l'exploitation de ressources naturelles. En effet, des recherches récentes suggèrent qu'au cours des 60 dernières années, au moins 40 % de l'ensemble des conflits internes ont eu un lien avec des ressources naturelles. Étant donné que la population mondiale continue de s'accroître, augmentant parallèlement la demande en ressources, il existe une probabilité importante que les conflits liés aux ressources naturelles s'intensifient au cours des décennies à venir (10).

30. Le risque de catastrophe dans le monde a augmenté au cours des dernières décennies, principalement en raison d'une exposition accrue aux risques naturels. La croissance de la population et les migrations vers des zones à haut risque, notamment les régions côtières, les terres arides et les centres urbains, augmentent le nombre de personnes exposées à des risques, alors que les changements climatiques devraient entraîner une intensification des catastrophes naturelles imprévisibles liées au climat. L'environnement et le risque de catastrophe sont liés à deux égards : d'une part, la dégradation de l'environnement accentue le risque de catastrophe tandis que, d'autre part, les catastrophes détériorent l'environnement et augmentent donc la vulnérabilité des populations aux catastrophes futures. Par conséquent, une approche visant à réduire le risque de catastrophe qui intègre les préoccupations environnementales présente des avantages en matière d'environnement et de réduction des risques (11).

31. En Afrique, sur la base d'une analyse de la rareté des ressources et de la dégradation économique causées par les tendances climatiques antérieures, le PNUE a montré qu'un réchauffement plus important et une augmentation de la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes, comme les sécheresses et les inondations, affecteront la majorité des populations qui dépendent de ressources naturelles pour leur subsistance. Il existe un besoin urgent de renforcer la coopération régionale afin de faire face aux problèmes posés par la migration et les ressources naturelles partagées, notamment en élaborant des politiques relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à la prévention de nouvelles dégradations, et en renforçant les capacités de gouvernance à tous les niveaux (12).

32. L'exploitation minière et le traitement des minéraux ont joué un rôle vital dans l'histoire et l'économie des Balkans occidentaux. Richelement dotée en ressources minérales telles que le cuivre, la chromite, le plomb et le zinc, la région possède certains des gisements les plus importants d'Europe. L'exploitation de ces ressources minérales constituera une priorité pour l'Europe du Sud-Est en vue de stimuler les économies locales et d'attirer des investissements étrangers. Afin de sécuriser la durabilité environnementale, économique et sociale de ces opérations nouvellement entreprises ou reprises, la région devra définir et mettre en œuvre un cadre juridique établissant des pratiques minières durables (13).

33. La guerre civile de la Sierra Leone a eu des incidences significatives sur les ressources environnementales de base du pays – l'eau et les terres agricoles – et a causé d'importants dégâts à ses capacités institutionnelles. En outre, un bon nombre des facteurs de risque de conflit qui existaient dans les années 1980 et 1990 n'ont pas été correctement gérés, en particulier dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles (14).

34. La population haïtienne souffre de grande pauvreté, d'insécurité alimentaire, de problèmes de santé et de vulnérabilité aux catastrophes. Ces difficultés sont fortement liées aux questions environnementales, notamment l'importante déforestation, l'érosion des sols, la gestion inappropriée des déchets, la rareté de l'eau et la dégradation des zones côtières. Un grand nombre de ces problèmes ont été exacerbés par le récent tremblement de terre qui a entraîné une augmentation massive du volume des déchets et des difficultés importantes liées à l'eau et à l'assainissement ainsi que de multiples problèmes environnementaux causés par les camps destinés aux personnes déplacées. Qui plus est, l'expérience internationale montre qu'un programme de reconstruction de plusieurs milliards de dollars tel que celui mis en place en Haïti pourrait – s'il ne fait pas l'objet de mesures d'atténuation appropriées – avoir des conséquences environnementales significatives, entraînant des incidences graves sur Haïti à long terme (15).

35. Les nappes d'eau souterraines de Gaza, desquelles 1,5 million de palestiniens dépendent pour l'agriculture et l'eau potable, risquent de disparaître à la suite de nombreuses années d'utilisation excessive et de contamination qui ont été exacerbées par le récent conflit. L'évaluation du PNUE met en exergue une augmentation de la salinité provenant de l'intrusion d'eau salée causée par la surexploitation préoccupante des eaux souterraines, ainsi que la pollution provoquée par les eaux usées et les eaux de ruissellement agricoles. Le PNUE estime qu'un financement de près de 2 milliards de dollars étalé sur 20 ans sera nécessaire pour assainir la nappe aquifère, notamment par la mise en place d'usines de dessalement permettant de réduire la pression exercée sur les nappes d'eau souterraines (16).

## C. Gestion des écosystèmes

36. Des évaluations dans le domaine de la gestion des écosystèmes ont été effectuées au niveau régional.

37. En Afrique, les conclusions des évaluations indiquent que des changements locaux au niveau des précipitations entraînent des sécheresses et des inondations plus fréquentes et dévastatrices, une baisse de la recharge des nappes souterraines, des variations de l'écoulement de surface des cours d'eau, des modifications des niveaux d'eau des lacs et des taux d'évaporation élevés (17).

38. Les ressources en eau potable et les écosystèmes d'Afrique et d'Asie sont dégradés, menaçant la subsistance des personnes en situation de pauvreté. Les ressources en eau potable disponibles diminuent en raison du pompage excessif des eaux de surface et des nappes souterraines; la réduction de l'écoulement des eaux de surface est de plus en plus attribuée aux changements climatiques. Son utilisation pour l'agriculture, l'industrie et l'énergie s'est nettement accrue au cours des 50 dernières années. L'utilisation de l'eau est supérieure à la recharge naturelle annuelle moyenne (18).

39. En Asie, on assiste à une augmentation de la demande annuelle en eau provenant des cours d'eau internationaux du continent pour les activités humaines et la santé des écosystèmes. Les conflits internationaux, régionaux et locaux liés à l'accès à l'eau potable et à l'utilisation de cette dernière constituent une menace grave, en particulier dans les zones fortement touchées par la rareté de l'eau. L'approche fragmentée de la gestion de l'eau représente un défi majeur qui nécessite une approche

intégrée de la gestion des ressources en eau et des écosystèmes. Certains progrès ont, toutefois, été accomplis dans l'adoption d'approches par bassin (19).

40. Les difficultés d'accès aux ressources en eau représentent un défi pour la subsistance d'une grande majorité de la population dans de nombreux bassins d'Asie du Sud-Est, deux personnes sur cinq ne disposant pas, dans cette sous-région, d'une eau potable sûre ni d'installations sanitaires appropriées. Le cours d'eau le plus important d'Asie du Sud-Est, le Mékong, a résisté à des décennies de pression exercée par une population croissante, un essor des activités industrielles et une demande accrue en eau et en nourriture pour plus de 65 millions de personnes. Le Tonlé Sap (grand lac) au Cambodge, la zone de reproduction des ressources en poissons du Mékong inférieur, et le delta du Mékong au Viet Nam sont particulièrement menacés par les altérations subies par le cycle unique des inondations et des sécheresses du Mékong. Les incidences anticipées des changements climatiques et de la montée du niveau de la mer dans le bassin du Mékong montrent que la vulnérabilité liée à l'eau pourrait être exacerbée au cours des décennies à venir en raison des changements climatiques planétaires. La réduction de la vulnérabilité par rapport à l'eau dans le futur implique de consolider la coopération actuelle entre les pays riverains en approfondissant et renforçant la compréhension des changements climatiques et en encourageant l'éducation et la sensibilisation dans la région (20).

41. Les cinq principaux bassins fluviaux de la sous-région d'Asie du Nord-Est – les bassins fluviaux du Chiangjiang (Yangtze), de l'Huanghe (Jaune) et du Songliao en Chine, et les bassins fluviaux de l'Orkhon et du Tuul en Mongolie – souffrent d'une rareté des ressources en eau, d'une utilisation de l'eau peu efficace, d'une mauvaise gestion et coordination des bassins et d'un manque d'eau potable sûre, en particulier dans les zones rurales. Nonobstant les efforts accomplis par certains gouvernements dans la région en vue de faire face au problème, la coordination et la coopération à l'échelle internationale et entre les provinces nationales doivent être renforcées pour que l'Asie du Nord-Est fasse un meilleur usage de ses ressources en eau (21).

42. Les niveaux des nappes souterraines baissent à un rythme s'établissant entre deux et quatre mètres par an dans de nombreuses parties des bassins du Ganges-Brahmaputra-Meghna et de l'Indus en raison d'un pompage intense qui menace la qualité des sols et de l'eau et entraîne l'intrusion d'eau salée dans les nappes aquifères. Les ressources en eau des bassins fluviaux de l'Indus et de l'Helmand sont très vulnérables, principalement à cause de leur insécurité écologique qui se manifeste par la diminution du couvert végétal et de la qualité de l'eau. Le bassin de l'Indus est celui qui subit le plus de contraintes en termes de ressources, au regard de la disponibilité de l'eau par personne et des variations du niveau des précipitations, et en même temps celui le plus exploité des trois bassins fluviaux. Le bassin du Ganges-Brahmaputra-Meghna est également très vulnérable mais les plus gros problèmes sont liés aux défaillances au niveau de la gestion. En outre, les changements climatiques sont susceptibles de provoquer, à long terme, de graves pénuries d'eau dans tous les bassins puisque, selon les données disponibles, environ 67 % des glaciers de l'Himalaya devraient disparaître, réduisant l'écoulement glaciaire qui alimente les cours d'eau (22).

43. En Europe, les enseignements tirés des expériences passées guident les décideurs dans le cadre de la prise de décisions en matière de gestion de l'eau, dans un contexte de tensions et de conflits potentiel concernant les eaux partagées. Cela apparaît clairement au regard de la vulnérabilité des ressources en eau de l'Europe, qui sont gérées par des institutions régionales telles que l'Union européenne et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Ces institutions assurent une coopération et une prévention des conflits potentiels liés à l'eau. Les pays se sont engagés à adopter une gestion intégrée des eaux transfrontières en vertu de dispositions conventionnelles découlant d'une série d'accords internationaux qui, en eux-mêmes, témoignent du développement, en Europe, de capacités institutionnelles permettant de s'adapter aux changements économiques, sociaux et environnementaux apparus dans les bassins transfrontières en vue d'atténuer la vulnérabilité par rapport à l'eau (23).

44. En Amérique du Nord, les ressources en eau et leur vulnérabilité font l'objet de lois et d'une attention particulière de la part de vénérables institutions telles que la Commission mixte internationale et la Commission internationale des frontières et des eaux qui ont traité les questions liées aux eaux transfrontières de manière coopérative et sont parvenues à maintenir les conflits à un niveau le plus bas possible. Les traités internationaux des pays de la sous-région réduisent également l'incidence potentielle des actions individuelles sur les eaux transfrontières et ont aidé à maintenir la coopération. Les institutions qui existent depuis plus d'un siècle font preuve d'une résilience importante et ne montrent aucun signe d'affaiblissement de leur contrôle. Elles continuent à résoudre les conflits. Cette résilience doit, toutefois, être testée par les sécheresses prolongées dans la sous-région, qui augmentent la rareté de l'eau et agitent le spectre des changements climatiques qui affecteront la disponibilité de l'eau (24).

45. Les écosystèmes des sites choisis dans la région arabe subissent une pression accrue de la part des activités humaines, entraînant leur dégradation. Il existe un lien fort entre les écosystèmes, la pauvreté et le bien-être des humains dans les sites évalués. La gestion durable des écosystèmes et les

efforts visant à combler les écarts entre la science, la technologie et le développement durable constituent le meilleur moyen de conserver et de gérer de façon appropriée les écosystèmes dans la région (25).

## D. Gouvernance de l'environnement

46. Des évaluations dans le domaine de la gouvernance de l'environnement ont été effectuées aux niveaux mondial, régional, national et des villes.

47. Le troisième rapport de la série *Global Biodiversity Outlook* (GBO-3) démontre que le monde n'est pas parvenu à atteindre ses objectifs de réduction significative du taux de perte de biodiversité pour 2010. Le rapport avertit que de nouvelles pertes massives de biodiversité, s'accompagnant d'une réduction importante des nombreux services écosystémiques essentiels, deviennent de plus en plus probables. Il envisage la possibilité que nous approchions de plusieurs points de basculement susceptibles d'entraîner une modification des écosystèmes vers des états alternatifs moins productifs desquels il peut s'avérer difficile, voire impossible, de se rétablir. Le rapport *GBO-3* conclut que la perte continue de biodiversité ne peut plus être considérée comme une question distincte des préoccupations majeures de la société (26).

48. Les conclusions de 19 évaluations régionales relatives à la biodiversité marine indiquent que cette dernière est actuellement menacée par différents vecteurs de changement, notamment la pollution d'origine terrestre (augmentation des dépôts de nutriments), la surexploitation des ressources halieutiques dans de nombreuses régions, l'introduction d'espèces marines envahissantes et les incidences croissantes des changements climatiques (y compris l'acidification des océans). Les prévisions pour 2050 indiquent que ces vecteurs de changement vont devenir plus pressants, affectant ainsi lourdement la diversité et l'abondance de la biodiversité marine dans l'ensemble des régions (27).

49. Il est nécessaire que des approches intersectorielles soient adoptées pour la gestion du milieu marin et côtier et que les parties à des accords environnementaux multilatéraux et à des accords régionaux, comme les conventions et plans d'action régionaux pour la protection des mers, prennent des mesures supplémentaires en vue d'établir des objectifs de gestion à long, moyen et court terme. Qui plus est, une meilleure base d'informations est nécessaire pour pouvoir mesurer les progrès accomplis en réponse aux pressions ainsi que l'efficacité de ces réponses. Enfin, le rapport souligne la nécessité de soutenir les efforts réalisés à l'Assemblée générale dans le cadre du mécanisme de notification et d'évaluation périodiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques (27).

50. L'Asie du Sud est dotée de vastes ressources naturelles, notamment l'Himalaya, 10 000 km de côtes, de cours d'eau, de zones humides, de forêts, de récifs coralliens et de mangroves. Les pressions multiples exercées par la croissance accélérée de la population, l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, l'importante migration des populations rurales vers les zones urbaines et la diminution des ressources sont autant de facteurs qui contribuent à la destruction des écosystèmes fragiles, à la perte de biodiversité et à la dégradation de l'environnement (28).

51. L'agriculture étant la principale source de subsistance en Asie du Sud, la dégradation des sols causée par l'augmentation de la demande ainsi que par l'utilisation intense des sols constitue un problème majeur. L'accès à l'eau propre représente également l'un des principaux défis pour la région en raison de la nature saisonnière et de la baisse de la qualité de l'approvisionnement en eau, même si l'eau est disponible en grandes quantités. L'urbanisation et l'industrialisation en Asie du Sud ont fait de la pollution de l'air un véritable sujet de préoccupation, en particulier dans les zones urbaines, la mauvaise qualité de l'air menaçant la santé humaine et causant d'autres formes de dégâts environnementaux (28).

52. Les mers d'Asie de l'Est subissent de nombreuses menaces causées par des facteurs tels que le développement inconsidéré, la pollution, les espèces allogènes envahissantes, les rejets de déchets en mer et les changements climatiques. Selon le rapport, les habitats côtiers et les écosystèmes importants d'un point de vue économique sont sous pression, alors que 40 % des récifs coralliens et la moitié des mangroves ont déjà disparu. Une approche plus systématique et intégrée de la gestion des questions côtières et océaniques associée à une meilleure collecte et gestion des données ainsi que des incitations économiques visant à encourager l'implication du secteur privé dans les efforts de protection de l'environnement sont recommandées (29).

53. Dans la région méditerranéenne, qui est considérée comme une écorégion, les économies des différents pays – en particulier ceux de la rive sud – restent largement dépendantes des ressources naturelles. À la fois une zone d'échange et de grande divergence, la région est à la recherche d'une stabilité qui doit être construite sur la base d'approches communes pour ce qui est des questions partagées. L'état actuel de l'environnement et les modèles de développement de la Méditerranée sont très variés. Nonobstant les progrès indéniables accomplis au cours des dernières années en termes de

pollution marine et de conservation de la biodiversité, des efforts considérables sont nécessaires pour anticiper les incidences des changements climatiques, assurer la meilleure gestion des ressources naturelles rares, en particulier l'eau et l'énergie, soutenir les initiatives régionales et encourager les modes de consommation et de production vraiment plus propres. Les progrès dépendent également de l'amélioration de la qualité des informations disponibles qui restent incomplètes et manquent de fiabilité, affaiblissant ainsi les analyses et entravant les initiatives futures. Des recherches de grande envergure doivent être menées dans ce domaine à une échelle régionale et leurs conclusions mises à disposition rapidement par des initiatives telles que l'Union pour la Méditerranée (30).

54. Les changements climatiques, la perte de diversité biologique, la dégradation de l'environnement, les situations de crise causées par des catastrophes naturelles, la rareté de l'eau et l'urbanisation accélérée sont autant d'éléments auxquels la région doit faire face et qui nécessitent des changements urgents et décisifs dans le cadre de la gestion de l'environnement. Il est également nécessaire d'atteindre rapidement un consensus sur les éléments de base pour la mise en place de cadres institutionnels qui soutiennent efficacement le développement durable, intègrent des considérations environnementales et tiennent compte de la valeur des écosystèmes et des services environnementaux dans le cadre de la politique de développement. L'attention est attirée sur la difficulté de maintenir une politique environnementale globale et intersectorielle, correctement articulée avec une politique de développement, ainsi que sur le besoin d'améliorer les mesures et la coordination entre les pays de la région. Il est également vital que des informations précises et de bonne qualité concernant l'état de l'environnement soient disponibles, et que des investissements supplémentaires soient consacrés à la réalisation d'une durabilité environnementale et sociale essentielle pour la poursuite du développement dans la région (30).

55. Des conflits aux répercussions environnementales se sont multipliés en Amérique latine et dans les Caraïbes. D'une part, les effets sur le modèle de développement en place sont tellement graves que les États ne disposent pas des capacités réglementaires et administratives nécessaires pour les gérer correctement et, d'autre part, de nouveaux droits consacrés par des systèmes législatifs nationaux et des normes internationales sont affectés par l'impossibilité des institutions gouvernementales de prendre des mesures. Cette impossibilité d'agir a provoqué des conflits et parfois des confrontations violentes aux conséquences tragiques (31).

56. Il existe des preuves photographiques frappantes des changements environnementaux dans l'ensemble des 33 pays de la région et ce, sous différents aspects, notamment les changements d'affectation des terres, l'exploitation minière, la croissance urbaine, la pollution de l'eau potable et la dégradation des zones côtières. Les résultats des politiques mises en œuvre par les pays en matière d'utilisation des sols et de changement d'affectation des terres sont particulièrement évidents dans les exemples montrant des zones proches de frontières internationales. L'efficacité des zones protégées est également révélée par le suivi des changements apparus au niveau du couvert végétal au fil du temps. En termes de progrès dans la réalisation de l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement, une amélioration générale de l'accès à l'eau et des installations sanitaires a été constatée, bien que la production de dioxyde de carbone par habitant ait augmenté et que la déforestation se poursuive (32).

57. Dans la zone côtière de Negril (Jamaïque), la dégradation des écosystèmes associée à l'érosion des plages et aux incidences croissantes des cyclones tropicaux peuvent, avec le temps, porter atteinte aux moyens de subsistance dépendant des ressources, comme la pêche, l'agriculture et le tourisme, qui sont vitaux à l'économie locale et nationale. Des données scientifiques montrent qu'au cours des 40 dernières années, les plages de Negril ont été touchées par une érosion et un recul des rivages importants et irréversibles. Des estimations basées sur des prévisions mondiales de la montée à long terme ou accélérée du niveau de la mer ainsi que des prévisions locales concernant les violentes vagues et ondes de tempête montrent que, d'ici 2060, la combinaison de la montée accélérée du niveau de la mer et des violentes ondes de tempête aura une incidence dévastatrice sur les plages de Negril et leurs infrastructures côtières. Du fait de la montée du niveau de la mer, l'exposition aux ondes de tempête et les inondations subséquentes devraient menacer près de 2 500 personnes ou 14 % de la population côtière totale au cours d'une période de tempêtes récurrentes de 50 ans. La mise en place, à Negril, d'un plan global intersectoriel de développement et de gestion est recommandée (33).

58. La première évaluation régionale globale de la région arabe utile pour l'élaboration de politiques indique que, nonobstant les progrès accomplis, en particulier depuis les années 1990, dans différents domaines d'action environnementale, les défis posés par les questions environnementales traditionnelles se sont accrus et intensifiés et de nouvelles questions ont émergé. La région fait maintenant partie des régions du monde les plus touchées par la rareté de l'eau. Le développement durable de la région nécessite d'intégrer l'environnement aux plans de développement et au cadre principal des politiques de développement économique et social ainsi que d'adopter des politiques pour la coopération régionale et l'intégration économique, sociale et environnementale (34).

59. Une étude des accords environnementaux multilatéraux concernant la biodiversité arctique fait quatre recommandations aux pays de la région arctique afin que ces derniers concentrent leurs efforts en vue d'assurer la durabilité future de l'Arctique et la protection de sa biodiversité. Ces recommandations préconisent, premièrement, de renforcer les investissements dans la gestion conjointe des programmes d'adaptation et dans le soutien de ces programmes; deuxièmement, d'augmenter l'étendue des zones protégées de l'Arctique, en particulier dans les zones côtières et marines; troisièmement, d'accroître la surveillance de la biodiversité arctique et d'encourager une coopération renforcée avec les États qui n'appartiennent pas à la région arctique mais partagent la responsabilité des espèces migratrices de l'Arctique; et, quatrièmement, que le Conseil de l'Arctique s'efforce de jouer un rôle encore plus progressiste dans la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles vivantes dans l'Arctique, qui soit comparable à ses efforts dans la lutte contre les polluants transfrontières qui se propagent sur des longues distances (35).

60. Les cinq châteaux d'eau du Kenya – le Mont Kenya, la chaîne montagneuse d'Aberdare, le complexe forestier de Mau, le Mont Elgon et les collines de Cherangani – forment les bassins versants supérieurs de l'ensemble des principaux cours d'eau du pays. Ils constituent les sources d'eau pour l'irrigation, l'agriculture et les procédés industriels ainsi que pour l'ensemble des centrales hydroélectriques qui produisent près de 60 % de l'électricité du Kenya. En conséquence, ces forêts revêtent une importance particulière et assurent, d'une manière ou d'une autre, la subsistance de tous les kenyans. Toutefois, elles disparaissent ou sont dégradées en raison de nombreuses implantations illégales, irrégulières et mal planifiées et de l'extraction illégale des ressources forestières. Une telle destruction des richesses naturelles et de leur valeur économique représente une préoccupation nationale (36).

61. Les forêts, les espèces sauvages et la biodiversité unique du Sri Lanka sont confrontées à de sérieuses menaces en raison de leur exploitation non durable et régie par les lois du marché. La dégradation des sols et les risques naturels qui en découlent sont causés par des activités de développement non contrôlées, y compris les décharges non autorisées, la déforestation, l'utilisation non planifiée des sols et l'expansion non contrôlée du paysage urbain. La zone côtière du Sri Lanka, qui revêt une énorme importance écologique, a fait l'objet, au cours des quelques dernières décennies, d'une dégradation particulière, notamment une érosion des côtes, une disparition des habitats et la pollution des eaux côtières. Le rapport indique que le Sri Lanka possède de nombreux cadres institutionnels et instruments de réglementation appropriés mais manque d'une volonté politique forte visant à soutenir l'application et le respect du droit (37).

62. Au cours des 10 dernières années, l'agriculture, la pêche et la foresterie ont constitué plus de 40 % du produit intérieur brut (PIB) national du Cambodge. L'accélération de la croissance de la population et les demandes connexes ont exercé, au cours des trois dernières décennies, une pression sur ces ressources naturelles, dégradant les habitats naturels et menaçant la biodiversité du pays. En conséquence, le couvert forestier du Cambodge a diminué de 73 % en 1965 à environ 61 % en 2002 (38).

63. La dégradation des sols, la perte de biodiversité, la dégradation des ressources aquatiques intérieures, la gestion des ressources côtières et marines et la gestion des déchets constituent une partie des principales questions environnementales au Cambodge. Le pays possède le catalogue nécessaire de lois et réglementations pour la gestion environnementale et le Ministère de l'environnement représente l'autorité compétente pour leur mise en œuvre, mais ce dernier a besoin d'une coordination institutionnelle améliorée avec d'autres ministères compétents dans le domaine du développement ainsi que de ressources techniques et financières plus importantes et plus étendues (38).

64. En République dominicaine, un mécanisme renforcé de communication et de collaboration interinstitutionnelles doit être développé pour les questions liées à l'environnement (39).

65. Au Guatemala, l'intégration d'aspects environnementaux, sociaux et économiques aux politiques visant à parvenir à un développement durable est nécessaire; en l'absence d'une telle intégration, l'objectif de développement durable ne peut pas être réalisé (40).

66. Les problèmes environnementaux d'Haïti sont fortement liés à la pauvreté qui touche une grande partie de la population et sont exacerbés par la gestion inappropriée des ressources naturelles du pays. Une politique environnementale étroitement liée à un cadre de développement économique durable devrait couvrir l'ensemble du pays (41).

67. En République bolivarienne du Venezuela, la pollution de l'eau et de l'air ainsi que la gestion des produits chimiques et des déchets urbains sont considérées comme faisant partie des problèmes environnementaux les plus importants auxquels le pays est confronté. Le chevauchement des responsabilités des institutions gouvernementales concernant des questions environnementales spécifiques limite l'efficacité des politiques environnementales, tout comme les contraintes techniques, scientifiques et budgétaires liées à la mise en œuvre des politiques (42).

68. Une difficulté commune identifiée par la plupart des processus et rapports réalisés au niveau des villes, tels que ceux de Cordoba (Argentine) (43), Georgetown (Guyane) (44), Puerto Mont (Chili) (45), Vitoria-Gasteiz (Espagne) (46), Ponta Pora, Piraña, Manrabá et Beberibe (Brésil) (47), Quito (Équateur), Trujillo (Pérou) et Canelones (48), Colonia del Sacramento (49) et Rivera (50) (Uruguay), est liée au manque d'informations et de communication de la part des institutions environnementales à l'adresse de la société civile et du public dans son ensemble, ainsi qu'au besoin de renforcer la communication entre les institutions concernant les questions environnementales qui sont trop souvent considérées comme des questions purement techniques. Les changements fréquents dans les administrations gouvernementales et les variations qu'ils ont entraînées au niveau des conceptions concernant la manière dont il convient de traiter des questions environnementales affectent également la mise en œuvre des décisions et des politiques environnementales au niveau des villes.

## **E. Substances toxiques et déchets dangereux**

69. Des évaluations dans le domaine des substances toxiques et des déchets dangereux ont été effectuées au niveau régional.

70. Une évaluation de près de 60 inventaires nationaux des dioxines montre que la source de dioxines la plus importante est la combustion à ciel ouvert de déchets ou de biomasse, comme les feux de forêts et les feux agricoles, qui représente, en moyenne, 54 % des émissions totales dans l'air. Toutefois, les résultats pour cette source varient sensiblement, en fonction de la situation du pays; les estimations les plus basses, qui concernent généralement des pays où la combustion à ciel ouvert est interdite, sont de zéro et les estimations les plus élevées, qui concernent les pays où il existe quelques sources d'émissions industrielles, s'élèvent à 99 % (51).

71. Des études ont identifié des émissions de dioxines provenant de la combustion à ciel ouvert de biomasse comme les feux de cannes à sucre et de forêts. Celles-ci montrent que la combustion de cannes à sucre génère des émissions nettement différentes de celles produites par d'autres combustibles. En outre, le facteur d'émission pour la canne à sucre était supérieur à celui pour l'humus forestier (4 grammes d'équivalents toxiques par tonne de combustible contre 1 gramme d'équivalents toxiques par tonne de combustible) (51).

72. L'utilisation de produits chimiques dans des produits de consommation est très répandue et il serait difficile de trouver un produit fabriqué aujourd'hui qui ne contienne pas de produits chimiques. Ces produits chimiques font partie du cahier des charges du produit et améliorent ses fonctionnalités ou sa performance. Dans certains cas, des résidus chimiques provenant du procédé de fabrication peuvent rester dans les produits. La plupart des constituants chimiques sont bénins mais il semblerait que certains puissent constituer un risque pour la santé publique et l'environnement, suscitant des préoccupations croissantes. Des jouets au mobilier en passant par les équipements électroniques et les voitures, il est nécessaire d'adopter des mesures à de nombreux niveaux et d'impliquer de nombreux partenaires afin de s'attaquer aux problèmes et aux défis posés par ces produits chimiques présents dans les produits. Une prise de décision éclairée nécessite des informations complètes et fiables concernant les produits chimiques et les produits qui en contiennent tout au long de la chaîne d'approvisionnement. De nombreuses organisations du secteur public et du secteur privé ont reconnu que ces informations étaient essentielles et le PNUE a commandé quatre études de cas sectorielles qui examineront les opportunités et les barrières en matière de flux d'informations. Les conclusions de ces études de cas seront utilisées pour élaborer des recommandations politiques qui seront présentées à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session en 2012 (52).

73. La première étude d'interétalonnage du PNUE sur les polluants organiques persistants a été lancée avec succès en Asie. Les résultats ont révélé que, dans l'ensemble, les 14 laboratoires de l'Organisation de coopération et de développement économiques n'étaient pas plus performants que les 24 laboratoires des pays en développement. Une conclusion intéressante, probablement faussée par le nombre élevé des laboratoires chinois possédant des équipements d'analyse hautement sophistiqués (spectromètres de masse à haute résolution), indiquait que les laboratoires les plus performants étaient ceux qui analysaient les produits chimiques les plus contraignants (les polychlorodibenzodioxines et les polychlorodibenzofuranes). Les moins bons résultats étaient obtenus pour les pesticides organochlorés. S'agissant des compétences et des matrices, une bonne performance globale a été observée pour les solutions expérimentales, alors qu'un nombre important de laboratoires éprouvaient des difficultés avec des matrices réelles, notamment des sédiments, du lait maternel ou du poisson. Les résultats soulignent la nécessité, pour l'ensemble des laboratoires, d'accorder une meilleure attention à l'assurance qualité et à l'élaboration des méthodes. L'étude a été élargie aux autres régions des Nations Unies en 2010–2011 et les résultats seront présentés à la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à sa cinquième réunion en avril 2011 (53).

74. L'offre et la demande de mercure en Asie devraient atteindre un équilibre approximatif à partir de 2014 ou 2015. Après 2017, l'urgence d'une capacité de stockage de mercure en Asie devrait

dépendre du taux de réduction de la demande qui peut être influencé par des mesures de réglementation introduites dans le cadre de l'instrument international juridiquement contraignant sur le mercure actuellement en cours d'élaboration. On s'attend à une importante quantité de mercure excédentaire en Asie après 2030. La quantité de mercure excédentaire, principalement accumulée entre 2030 et 2050, devrait s'élever à un peu plus de 5 500 tonnes (54). Les changements dans les conditions politiques, sociales, économiques et environnementales sous-régionales et intrarégionales sont tels qu'aucune option unique préférable en toutes circonstances ne pourrait être proposée et qu'il conviendrait, en conséquence, d'adopter des approches basées sur des études de cas. Des entrepôts de surface spécialement conçus et l'exportation vers des installations étrangères sont considérés comme les options les plus appropriées (55).

75. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le mercure obtenu comme sous-produit de l'extraction minière et le mercure récupéré suite à la fermeture ou la reconversion d'usines de chlore alcali utilisant le procédé des cathodes à bain de mercure ont été identifiés comme étant les principales sources futures de mercure. Un scénario de base suggère que l'offre de mercure pourrait dépasser la demande dès 2015, l'excédent total accumulé au cours de la période allant de 2015 à 2050 pouvant s'élever à plus de 8 000 tonnes (56). Les infrastructures géologiques, juridiques, économiques et techniques actuelles de la région sont insuffisantes pour fournir une installation souterraine de stockage à long terme du mercure. Les options relatives aux installations de surface et à l'exportation vers des installations étrangères ont été considérées comme des options de stockage réalisables. Les installations nationales de traitement des déchets dangereux peuvent constituer une option pour le stockage provisoire du mercure élémentaire (57).

76. En Europe de l'Est et en Asie centrale, il se peut que l'offre de mercure dépasse la demande dans un délai d'un à trois ans, indiquant un besoin urgent en capacités de stockage dans la sous-région. La quantité de mercure accumulée entre 2015 et 2050 qui est susceptible de devoir être stockée devrait probablement se situer entre 2 000 et 10 000 tonnes (58).

77. Les quantités de substances appauvrissant l'ozone dans l'atmosphère sont sensibles aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. À l'échelle mondiale, la couche d'ozone devrait, selon les prévisions, retrouver son niveau de 1980 avant le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. Le trou d'ozone au-dessus de l'Antarctique devrait disparaître plus tard au cours de ce siècle, après la reconstitution de la couche d'ozone dans toutes les autres régions du monde. La réglementation des substances appauvrissant l'ozone par le Protocole a des retombées positives sur le climat. La diminution de ces substances obtenue dans le cadre du Protocole est équivalente à une réduction de dioxyde de carbone cinq fois supérieure à l'objectif fixé pour la première période d'engagement du Protocole de Kyoto. Les prévisions des scénarios d'augmentation des hydrofluorocarbones (HFC) qui sont basées sur une absence de réglementation ont indiqué que, d'ici 2050, les émissions d'hydrofluorocarbones pondérées par le potentiel de réchauffement planétaire pourraient être comparables aux émissions de chlorofluorocarbones (CFC) pondérées par le potentiel de réchauffement planétaire à leur sommet de 1988 (59).

78. Qui plus est, la suppression accélérée des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) convenue en 2007 par les Parties au Protocole devrait réduire l'appauvrissement de la couche d'ozone et aider à diminuer le forçage climatique. Le protoxyde d'azote est connu pour appauvrir l'ozone à l'échelle mondiale et contribuer au réchauffement climatique. Les émissions anthropiques actuelles de protoxyde d'azote pondérées par le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone sont considérées comme supérieures à celles de n'importe quelle autre substance appauvrissant l'ozone. Les importantes injections intentionnelles de composés contenant du soufre dans la stratosphère (un processus connu sous le nom de géo-ingénierie) altéreraient l'état radiatif, dynamique et chimique de la stratosphère et pourraient avoir d'importants effets non voulus sur les niveaux d'ozone de la stratosphère (59).

79. Les options permettant de limiter davantage les émissions futures de substances appauvrissant l'ozone, y compris la suppression progressive des utilisations bénéficiant d'une exemption et la prévention des émissions provenant des réserves existantes de ces substances, pourraient avancer les dates de récupération de quelques années avec des résultats en termes d'incidence sur les futurs niveaux d'ozone bien meilleurs que ceux déjà obtenus par le Protocole de Montréal (59).

## **F. Efficacité des ressources**

80. Des évaluations dans le domaine de l'efficacité des ressources ont été effectuées aux niveaux mondial et régional, sur la base du travail du Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources du PNUE visant à évaluer les facteurs sociaux et économiques et les manières de découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources et de la dégradation de l'environnement.

81. Les évaluations révèlent que l'agriculture et la consommation d'aliments font partie des causes les plus importantes de pressions sur l'environnement, en particulier la modification des habitats, les changements climatiques, l'utilisation de l'eau et les émissions toxiques. L'étude a montré que les

émissions de dioxyde de carbone sont fortement corrélées avec le revenu. Une croissance de la population et de l'économie aura donc des incidences plus importantes, à moins que les modes de production et de consommation ne soient modifiés (60).

82. En outre, il existe des interdépendances entre les problèmes, qui peuvent aggraver ces derniers dans le futur. Par exemple, un grand nombre des technologies durables proposées pour l'approvisionnement énergétique et la mobilité reposent pour une large part sur l'utilisation de métaux, notamment dans les batteries, les piles à combustibles et les cellules photovoltaïques. En règle générale, l'affinage des métaux consomme énormément d'énergie; par conséquent, la création de ces infrastructures peut entraîner une grande consommation d'énergie ainsi qu'une pénurie de certains matériaux. Ces questions n'ayant pas été correctement examinées, une analyse est nécessaire afin d'évaluer les tendances, d'élaborer des scénarios et de procéder à une identification parfois compliquée des avantages et des inconvénients (60).

83. Au cours de la période allant de 1932 à 1999, le stock de cuivre utilisé aux États-Unis d'Amérique est passé de 73 kg à 238 kg par habitant. En 2000, la moyenne mondiale de ces stocks s'élevait à 50 kg par habitant. La comparaison des stocks par habitant entre les pays industrialisés et les pays en développement suggère que, si la population mondiale totale devait jouir des mêmes niveaux économiques que les pays industrialisés, la quantité nécessaire des stocks de métaux utilisés à l'échelle mondiale serait entre trois et neuf fois supérieure à celle actuelle. Le comblement des lacunes en matière d'information concernant les stocks existants dans la société humaine apporte des informations importantes sur le potentiel du recyclage des métaux à satisfaire la demande future. L'utilisation de ces stocks croissants de métaux générés par le recyclage devrait constituer une source importante d'approvisionnement en métaux dans le futur (61).

84. Les stocks croissants de métaux dans notre société peuvent servir de mines géantes hors sol. L'exploitation de ce potentiel peut aider à réduire l'extraction de métaux à partir de sources primaires. Cela contribuerait à découpler l'utilisation des ressources de la croissance économique. Toutefois, il existe d'énormes lacunes en matière de données sur la taille de ces stocks de métaux et leur potentiel de recyclage. Les taux de recyclage de nombreux métaux sont faibles. Les cycles de matière sont généralement ouverts pour les biens de consommation tels que les voitures ou les équipements électroniques. En conséquence, ces groupes de produits nécessitent une attention particulière. Les taux de recyclage sont très faibles pour les métaux spéciaux comme le lithium pour lequel il faut encore mettre au point des infrastructures de recyclage adaptées. L'exploitation de tout le potentiel des mines hors sol et la fermeture des cycles de matière grâce à une infrastructure mondiale appropriée représentent des étapes essentielles pour mettre en place une économie verte et garantir un développement durable (61).

85. La bioénergie qui, à ce jour, a été largement générée par l'utilisation traditionnelle de la biomasse fait partie du bouquet énergétique. La durabilité à long terme du secteur bioénergétique ne peut être assurée que par des politiques rationnelles et une planification qui tiennent compte de certaines tendances mondiales, y compris la croissance de la population, l'amélioration des rendements, l'évolution des régimes alimentaires et les changements climatiques. Les biocarburants n'ont pas tous les mêmes performances en termes d'incidence sur le climat, la sécurité énergétique et les écosystèmes. Les incidences environnementales et sociales doivent être évaluées tout au long du cycle de vie. Dans la mesure où la demande mondiale en biocarburants devrait augmenter dans le futur, les terres devraient également subir une augmentation de la demande. La conversion des terres en cultures destinées à la production de biocarburants peut entraîner des incidences environnementales négatives, notamment une réduction de la biodiversité et une augmentation des gaz à effet de serre. L'eau constitue un autre facteur limitatif, aussi bien en termes de qualité que de quantité (62).

86. Certaines solutions pour une production de biomasse plus efficace et durable impliquent l'amélioration de l'efficacité de cette production en utilisant la biomasse plus efficacement et en envisageant différentes techniques. Il existe différentes mesures permettant de réduire les pressions environnementales sur les ressources naturelles et de fournir des avantages sociaux, notamment les normes de durabilité, les politiques relatives à la consommation de biocarburants, les programmes de gestion durable des sols, les tarifs de rachat ou les mesures axées sur le marché, ou l'élaboration d'un cadre politique visant à encourager une utilisation plus productive des ressources, qui peut s'avérer plus efficace que le soutien apporté à des technologies spécifiques (62).

87. La réduction de la demande énergétique globale, en particulier, l'accroissement du rendement énergétique des véhicules et la promotion d'un transfert modal peuvent, aux fins de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, s'avérer bien plus efficaces que l'augmentation de la production de biocarburants. Il est également nécessaire d'envisager différents systèmes d'approvisionnement en énergie – la bioénergie faisant partie du bouquet énergétique – afin d'optimiser l'utilisation des ressources (62).

88. Les recherches effectuées par le PNUE et ses partenaires examinent également, dans un contexte sous-régional, l'utilisation efficace des matériaux (combustibles fossiles, métaux, matériaux

industriels et matériaux de construction), de l'énergie, de l'eau, des sols, de la biomasse et des émissions et fournissent un aperçu des réponses politiques régionales et nationales qui peuvent soutenir et encourager l'efficacité des ressources. Les conclusions indiquent clairement que l'amélioration urgente de l'efficacité des ressources est nécessaire et indispensable à la durabilité du développement, notamment en Asie et dans la région pacifique. Par ailleurs, la seule amélioration de l'efficacité des ressources n'est pas suffisante pour garantir que les objectifs environnementaux peuvent être atteints à long terme. Si les avancées technologiques peuvent atténuer la croissance exponentielle des émissions et des déchets ainsi que la consommation relative des ressources, la dynamique démographique et l'amélioration du niveau de vie global des pays d'une région peuvent réduire à néant l'ensemble des bénéfices apportés par la technologie. Les recherches suggèrent que l'amélioration de l'efficacité des ressources est nécessaire et permettrait de réduire la quantité des ressources utilisées par habitant d'ici 2030 mais que tous les bénéfices apportés par la technologie ne peuvent pas être maintenus sans un changement structurel et une modification des comportements (63).

89. Un renforcement institutionnel et une coopération entre le secteur privé et le secteur public constituent des facteurs clés pour assurer le succès et la durabilité des initiatives visant une efficacité des ressources améliorée et une meilleure gestion de l'environnement en Amérique latine et aux Caraïbes. Les outils d'analyse économique contribuent positivement à l'élaboration et à l'évaluation des programmes et des initiatives visant une utilisation efficace des ressources car ils permettent d'analyser la valeur économique totale des ressources et d'identifier les coûts sociaux associés aux externalités environnementales négatives provenant des activités productives. Afin d'améliorer l'efficacité des ressources et de tirer avantage de son applicabilité potentielle et de sa contribution à la résolution des problèmes environnementaux, il est essentiel de générer des informations fiables et systématiques sur l'utilisation des ressources et l'état de l'environnement; l'incorporation de bonnes méthodes de production qui encouragent l'efficacité productive de même que la mise en œuvre de pratiques durables dans l'agriculture et l'industrie peuvent améliorer la compétitivité et la situation de l'environnement ainsi que contribuer à l'inclusion et l'équité sociales (64).

#### **IV. Évaluations scientifiques intergouvernementales : processus et plateformes**

90. Il a été convenu à la troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Busan (République de Corée) du 7 au 11 juin 2010, que la nouvelle plateforme réaliserait, entre autres, des évaluations régulières et en temps utile des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que sur les liens qui existent entre eux. Ces évaluations doivent être crédibles d'un point de vue scientifique, indépendantes et examinées par des pairs et doivent identifier les incertitudes. Il convient de mettre en place un processus clair et transparent pour le partage et l'incorporation des données pertinentes. Des informations supplémentaires à ce sujet figurent dans les conclusions de la réunion de Busan, qui sont disponibles sur le site Internet [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net) (65).

91. Un processus de nomination transparent et cohérent permettant aux gouvernements et à d'autres parties prenantes de nommer des experts compétents a été mis en place afin de garantir la crédibilité scientifique dans le cinquième rapport du processus GEO. Qui plus est, son Comité consultatif scientifique et politique, composé d'experts scientifiques et politiques réputés, a été établi dans l'objectif premier de soutenir le processus et de fournir des orientations aux auteurs de chapitres afin de s'assurer que le processus est crédible d'un point de vue scientifique (66).

92. Le processus GEO possède un Comité de direction composé de représentants issus de la communauté universitaire, des gouvernements, de la société civile et de secteurs privés. Les parties scientifiques du processus, en particulier l'évaluation du coût économique de l'inaction, feront l'objet d'un examen par des économistes et des scientifiques spécialisés dans les incidences des produits chimiques sur les humains et l'environnement (67).

93. Afin d'assurer la crédibilité scientifique des évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un examen indépendant des processus et des procédures du Groupe a été réalisé en 2010. Un Comité composé de 12 experts scientifiques hautement réputés a examiné les procédures et les processus du Groupe et transmis un rapport sur les travaux de ce dernier aux Nations Unies (<http://reviewipcc.interacademycouncil.net/report.html>). Les conclusions et les recommandations du Comité ont été examinées par le Groupe à sa réunion plénière en octobre 2010, en vue d'améliorer la solidité scientifique des évaluations du Groupe, la gestion globale du processus d'évaluation et les stratégies de communication (68).

94. Par sa résolution 64/71 du 4 décembre 2009, l'Assemblée générale a décidé de mettre en place le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu

marin des Nations Unies, décrivant son premier cycle d'évaluation de cinq ans (2010–2014), et a convenu d'élaborer des recommandations sur les modalités de mise en œuvre du mécanisme par le Groupe de travail spécial plénier de l'Assemblée réuni du 30 août au 3 septembre 2010. Les recommandations du Groupe de travail spécial plénier ont été présentées à l'Assemblée à sa soixante-cinquième session et sont actuellement examinées au titre du point de l'ordre du jour sur les océans et le droit de la mer (69).

95. Le PNUE et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont continué de fournir un soutien au mécanisme. Au paragraphe 182 de la résolution 64/71, l'Assemblée a prié la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies de fournir un appui au mécanisme en coopération, selon qu'il convient, avec les organismes spécialisés et programmes pertinents des Nations Unies. Le mécanisme a impliqué une collaboration entre les organismes des Nations Unies suivants : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (IMO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Autorité internationale des fonds marins, entre autres (69).

96. En partenariat avec la COI, le Programme hydrologique international de l'UNESCO, le Comité international de l'environnement des lacs et plusieurs autres organisations, le PNUE réalise un projet d'évaluation des eaux transfrontières financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les principaux objectifs de ce projet de moyenne ampleur sont de développer :

- a) Une méthode permettant d'effectuer une comparaison mondiale de l'ensemble du réseau hydrologique transfrontière dans les cinq catégories de systèmes hydrologiques internationaux (eaux souterraines transfrontières; lacs et réservoirs transfrontières; bassins fluviaux transfrontières; grands écosystèmes marins; et zones océaniques ouvertes) aux fins de l'identification des zones à risque;
- b) Une méthode permettant d'entreprendre une analyse plus détaillée de certains systèmes hydrologiques internationaux choisis;
- c) Un partenariat entre les organisations;
- d) Les accords nécessaires à la réalisation d'une évaluation de référence des eaux transfrontières.

97. Le projet devrait produire, entre autres, des méthodes réalisables basées sur les écosystèmes pour une évaluation mondiale des cinq catégories de systèmes hydrologiques internationaux. Les méthodes seront utilisées pour évaluer les évolutions d'origine anthropique et naturelle. Les méthodes couvriront également les liens entre les cinq catégories de systèmes (70).

98. Le projet d'évaluation des eaux transfrontières répond à un besoin existant au niveau du FEM de donner un degré de priorité élevé à son travail dans le domaine d'intervention relatif aux eaux internationales et de concentrer ses rares ressources là où elles peuvent avoir un meilleur rapport coût-efficacité dans la résolution des questions transfrontières. Le projet attirera également l'attention de la communauté internationale sur la vulnérabilité des systèmes hydrologiques transfrontières. L'objectif est de maintenir l'évaluation périodique dans le futur par le partenariat d'organismes et d'organisations et d'y inclure des données collectées par les projets du FEM relatifs aux eaux internationales qui seraient utiles aux organismes effectuant des évaluations ainsi qu'au processus GEO du PNUE (70).

99. Le sous-programme du PNUE sur les substances toxiques et les déchets dangereux axé sur les évaluations scientifiques effectue des évaluations mondiales du devenir dans l'environnement et des voies d'expositions des substances toxiques et sensibilise l'opinion publique à ces conclusions afin d'aider les gouvernements et d'autres parties prenantes à prendre des mesures. Le sous-programme soutient également l'élaboration d'instruments juridiques, la fourniture d'outils aux fins d'une mise en œuvre nationale et la réalisation d'activités de surveillance et de mise en œuvre.

100. Conformément à son mandat consistant à élaborer des normes mondiales sur une base scientifique, le PNUE travaille avec des partenaires dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et d'autres programmes sur l'élaboration et la mise à jour de directives et de rapports sur des sujets comme les perturbateurs endocriniens et sur des directives visant à produire des résultats de grande qualité et comparables à partir d'analyses de polluants organiques persistants ainsi qu'à développer des facteurs d'émission rationnels pour l'estimation des émissions de substances toxiques telles que les émissions de dioxines et de furanes causées par la combustion à ciel ouvert de déchets ou de biomasse.

101. Le Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources a pour objectif d'aider les décideurs à relever ce défi par la publication d'un rapport d'évaluation intitulé : « Évaluation des impacts environnementaux de la consommation et de la production : produits et matières prioritaires ».

De nombreuses études ont aidé à évaluer les causes les plus importantes des impacts environnementaux sous l'angle de la production, de la consommation et des matières.

102. Les groupes d'évaluation du Protocole de Montréal ont servi de piliers du régime de protection de l'ozone dès le début de la mise en œuvre de cet accord. En fournissant des évaluations et des informations techniques et scientifiques indépendantes, ces groupes ont aidé les Parties à prendre des décisions éclairées. En 1988, le PNUE a élaboré le processus des groupes d'évaluation en vertu de l'article 6 du Protocole. Les groupes d'évaluation scientifique, environnementale, technique et économique réalisent des évaluations périodiques des questions scientifiques liées à l'appauvrissement de la couche d'ozone; aux effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone sur l'environnement; et au statut des substances et des technologies de remplacement, ainsi que leurs répercussions économiques.

## **V. Appui technologique, renforcement des capacités et identification des questions émergentes en vue de suivre la situation de l'environnement dans le monde**

### **A. Appui technologique et renforcement des capacités**

103. Un appui technologique et un renforcement des capacités sont mis en œuvre aux niveaux mondial, régional et national.

104. Les principaux résultats et incidences découlant de l'élaboration du Manuel de formation sur l'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement peuvent être résumés comme suit :

a) Le manuel a permis de mieux faire connaître les données, outils et méthodes pertinents pour l'évaluation de l'environnement et d'améliorer l'accès à ces derniers, de renforcer les capacités des praticiens de l'évaluation pour entreprendre des évaluations environnementales intégrées et de mettre en place un réseau visant à faciliter et encourager l'échange d'idées et l'interaction entre les spécialistes de l'environnement et les décideurs;

b) Sur la base des informations transmises par des participants aux formations dans les différentes régions, des méthodes et outils pertinents d'évaluation environnementale intégrée mis à disposition dans le cadre de ce projet ont été bien reçus par les gouvernements, les partenaires et d'autres parties prenantes. L'amélioration de l'accès à des outils et matériels d'évaluation environnementale intégrée a aidé les partenaires du projet, notamment les centres collaborateurs du processus GEO, à élargir et à renforcer leurs capacités aux fins des évaluations;

c) Des versions adaptées et des traductions du manuel améliorent son applicabilité aux différentes situations régionales et permettent d'assurer que ce dernier répond aux besoins et exigences spécifiques des régions concernées. Le manuel est disponible en ligne à l'adresse [www.unep.org/ieacp](http://www.unep.org/ieacp).

105. La plateforme d'enseignement par le web pour la formation environnementale et les ressources en ligne (*Marketplace for Environmental Training and Online Resources* (MENTOR)) propose un ensemble de programmes de formation et d'autres matériaux de formation développés par le PNUE et ses partenaires et couvrant l'ensemble des six sous-programmes ([www.unep.org/mentor/](http://www.unep.org/mentor/)). La plateforme fournit deux applications de communautés de pratiques en vue de soutenir les activités de formation du PNUE dans les domaines de l'évaluation environnementale intégrée et des changements climatiques. Grâce à la plateforme, les programmes de formation et les ressources de formation couvrant l'ensemble des six sous-programmes du PNUE sont systématiquement intégrés, permettant ainsi d'améliorer la durabilité de nombreuses initiatives environnementales de renforcement des capacités entreprises par le PNUE et des partenaires en réponse au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

106. Le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010 ([www.twentyten.net/](http://www.twentyten.net/)) est une initiative internationale visant à élaborer et à promouvoir des indicateurs permettant une surveillance et une évaluation méthodiques de la biodiversité. Le Partenariat, qui a été mis en place avec un appui important du FEM, rassemble un grand nombre d'organisations internationales travaillant à l'élaboration d'indicateurs afin de fournir à la communauté internationale les meilleures informations disponibles sur les tendances de la biodiversité et d'évaluer les progrès accomplis par rapport à l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité, à savoir la réduction significative, d'ici 2010, du taux de perte de la biodiversité. Les trois principaux objectifs du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010 sont : premièrement, de générer des informations sur les tendances de la biodiversité qui soient utiles aux décideurs; deuxièmement, d'assurer que des indicateurs de biodiversité mondiaux améliorés soient appliqués et disponibles; et troisièmement, d'établir des liens entre les initiatives portant sur la biodiversité aux niveaux régional et national pour permettre le renforcement des capacités et améliorer la diffusion des indicateurs de biodiversité.

107. La publication intitulée *Écosystèmes et bien-être humain : Un manuel à l'intention des praticiens de l'évaluation* est un guide à part entière sur la manière de réaliser des évaluations des incidences sur les êtres humains des changements qui touchent les écosystèmes. En outre, les praticiens de l'évaluation qui cherchent des orientations sur des aspects spécifiques du processus d'évaluation trouveront différents chapitres dans ce manuel qui leur permettront d'améliorer leur compréhension des meilleures pratiques pour l'évaluation des écosystèmes. Le manuel s'appuie sur les expériences et les enseignements tirés des initiatives d'évaluation mondiales et inframondiales mises en œuvre dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire.

108. Le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) a été mis en place en vue de faciliter le processus de présentation des rapports des Parties au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Le système est basé sur une série d'indicateurs de résultats et d'impact visant à mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs opérationnels et stratégiques du plan cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008–2018). Il a également pour objet de mesurer les flux d'investissements pour la mise en œuvre de la Convention et la mise en place d'un système de gestion des connaissances, permettant notamment la diffusion des meilleures pratiques. Le projet porte sur trois composantes principales : premièrement, l'élaboration de nouveaux outils de présentation des rapports basés sur des indicateurs (modèles, directives, matériaux de formation); deuxièmement, le renforcement des capacités des institutions régionales et des pays Parties pour l'élaboration de leurs quatrièmes rapports nationaux à soumettre à la Convention, sur la base des nouvelles exigences en matière de présentation des rapports; et troisièmement, la mise en place d'un système de gestion des connaissances, notamment une plateforme permettant de soumettre les rapports en ligne, le portail PRAIS. Le projet a permis de développer un réseau mondial de 14 institutions sous-régionales et régionales, appelées centres de référence, qui, sous la supervision du Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE, réalisent actuellement des activités dans le cadre des mécanismes de coordination régionale de la Convention en vue de fournir des formations, de renforcer les capacités et d'apporter un appui technique dans chaque région.

109. La banque de données du PNUE sur les laboratoires chargés de l'analyse des polluants organiques persistants a été créée en 2005 dans le cadre du projet PNUE/FEM sur l'Évaluation des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour analyser les polluants organiques persistants dans les pays en développement et est gérée et tenue à jour par le PNUE dans le but de soutenir les évaluations de l'efficacité de la Convention de Stockholm (comme le Programme mondial de surveillance des polluants organiques persistants), de répondre à d'autres besoins d'accords environnementaux multilatéraux et de servir de référence pour les projets du PNUE et pour des clients externes ayant besoin de données concernant les polluants organiques persistants. Elle sert également de référence pour l'Étude d'interétalonnage du PNUE sur les polluants organiques persistants. La banque de données a été mise à jour récemment et comprend à présent les neuf polluants organiques persistants nouvellement inscrits. À l'heure actuelle, la banque de données contient 229 laboratoires de pays du monde entier (71) et est accessible à l'adresse Internet <http://212.203.125.2/databank/Home/Welcome.aspx>.

110. Une assistance technique a été fournie, sur demande, au Nigéria, à la République-Unie de Tanzanie (Conseil national pour la gestion de l'environnement, par l'intermédiaire du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) et à l'Autorité du bassin de la Volta afin d'apporter des conseils et d'aider à la conception, au développement et, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre d'infrastructures de gestion des informations relatives à l'environnement conformément aux meilleures pratiques et normes internationales. Ces efforts sont venus compléter et intensifier les efforts réalisés précédemment en vue de renforcer les capacités et les infrastructures nationales pour la gestion des informations relatives à l'environnement, à l'image du projet PNUE/FEM récemment conclu visant au développement de centres d'échanges pour les États de la région occidentale de l'océan Indien en tant que signataires du texte amendé de la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental. Les efforts de renforcement des capacités accomplis par le PNUE dans le domaine des données et de l'information ont rendu possible l'amélioration de la gestion des ressources environnementales et aquifères aussi bien au niveau national (Nigéria et République-Unie de Tanzanie) qu'au niveau régional (gestion riveraine intégrée du bassin de la Volta par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo).

111. En Afrique, la plateforme MENTOR fournit un soutien pour le développement du Réseau panafricain de formation en ligne en matière d'environnement ([www.unep.org/mentor/africa](http://www.unep.org/mentor/africa)) en réponse à la décision 6 sur l'éducation environnementale et l'apprentissage assisté par la technologie adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2008. Des formations ont été fournies dans 18 pays africains et le Réseau est, à présent, opérationnel par le canal de plusieurs centres sous-régionaux et nationaux.

Parmi les résultats supplémentaires issus de ce processus figurent le développement d'une stratégie de formation en ligne pour le secteur de l'environnement couvrant plus de 20 institutions ainsi que l'élaboration de directives relatives aux déchets électroniques qui devraient, en fin de compte, aboutir à une réglementation gouvernementale sur la gestion des déchets électroniques au Kenya.

112. En Asie et dans la région pacifique, les activités d'évaluation ont notamment consisté à renforcer les capacités dans le domaine de l'évaluation environnementale intégrée et de l'évaluation de la vulnérabilité et des incidences en vue de l'adaptation aux changements climatiques au Bangladesh, au Bhoutan, en République populaire démocratique de Corée, au Pakistan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les pays insulaire du Pacifique, ainsi que de la vulnérabilité de l'eau aux changements climatiques dans les centres urbains de Mongolie, de Thaïlande et du Viet Nam.

113. Dans le cadre du processus visant à adapter à l'Asie et à la région pacifique le Manuel de formation sur l'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement, le PNUE, en coopération avec l'Institut thaïlandais pour l'environnement et l'Université du Pacifique Sud, a examiné plus de 20 évaluations et rapports nationaux sur l'environnement aux niveaux national et des villes.

114. Le processus visant à adapter à l'Europe le Manuel de formation sur l'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement a été mené par l'Université centrale européenne de Budapest. Dix études de cas ont été fournies et le manuel a été traduit en russe par l'Université. Le manuel adapté a été publié sur CD-ROM en mars 2010.

115. Le *Manuel/Guide GEO Villes pour l'évaluation environnementale intégrée des zones urbaines*, conçu sous la forme d'un manuel de travail pour la région arabe, fait partie intégrante du processus GEO mené par le PNUE. Le manuel vise principalement à soutenir le renforcement des capacités dans la région en matière d'évaluation environnementale intégrée et d'établissement de rapports au niveau des villes. L'objectif fondamental de cette initiative est de promouvoir une meilleure compréhension de l'interaction entre le développement urbain et l'environnement en fournissant aux gouvernements locaux, aux scientifiques, aux décideurs et au public de la région des informations fiables et mises à jour afin de les aider à améliorer la planification et la gestion environnementales urbaines.

116. Le guide contient une méthode détaillée pour le développement, par la région arabe, d'une série d'indicateurs de développement durable. Il fournit un savoir-faire aux organismes concernés de la région pour développer et mettre en œuvre la série d'indicateurs aux niveaux national et régional.

## **B. Identification de questions environnementales émergentes**

117. Des questions relatives à l'alerte rapide et des nouvelles questions émergentes ont été identifiées dans plusieurs domaines thématiques et à différents niveaux.

118. L'*Annuaire 2010* du PNUE soulignait les enseignements tirés de l'intégration de la politique environnementale et de la gestion de la conservation dans des zones de post-conflits; attirait l'attention sur de nouvelles conclusions scientifiques concernant les frontières planétaires et le lien entre les changements climatiques et la biodiversité, en abordant également les questions émergentes liées au carbone bleu ou celles des 70 % de carbone stocké de manière permanente dans la vie marine, de la colonisation assistée des plantes et des animaux et de l'acidification des océans; et examinait les tendances au niveau de la production d'énergies durables et de l'utilisation mondiale des matières. Le rapport met aussi en évidence les progrès accomplis dans le cadre de la réforme de la gouvernance environnementale internationale, en particulier dans les domaines des produits chimiques et des déchets, et souligne le besoin de gérer les écosystèmes en vue d'améliorer leur résilience aux changements climatiques.

119. L'*Annuaire 2011* du PNUE, présenté dans le document UNEP/GC.26/INF/2, attire l'attention sur trois questions environnementales émergentes : le problème persistant des débris plastiques dans l'océan qui peuvent présenter des risques pour la santé humaine et l'environnement; la nécessité d'examiner les pratiques actuelles liées à l'utilisation du phosphore et d'améliorer l'efficacité des ressources de ce nutriment important; et les avantages que les forêts apportent en étroite association avec leur biodiversité, qui peuvent nécessiter, en raison des pressions accrues qu'elles subissent, une meilleure protection par l'élaboration de nouveaux instruments politiques et de mécanismes liés au climat tels que le programme de longue durée visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, connu sous le nom de REDD-plus, qui aborde également le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier.

120. Des exemples d'alertes sur les points chauds sont donnés par la déforestation de l'Amazonie dans le Mato Grosso (Brésil); l'aquaculture de la carpe dans le lac Kolleru, dans l'Andhra Pradesh (Inde); la déforestation de la forêt atlantique d'Amérique du Sud dans l'est du Paraguay; la modification de la couverture terrestre en raison des sables bitumeux de l'Athabasca dans l'Alberta (Canada). Des alertes concernant les sciences de l'environnement ont été lancées au sujet de la montée du niveau de la mer dans l'océan Indien, un processus qui diffère d'une région à l'autre; de l'état des

récifs de basse altitude du Pacifique; du rôle que peut jouer l'écologisation de la production de ciment dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre; du recul des forêts de mangroves dans le monde entier; de la diminution globale de la croissance des plantes au cours de la dernière décennie; et du succès obtenu par les mesures internationales visant à mettre fin à l'exploitation illégale des forêts (73).

121. Parmi les évènements couverts par les alertes en temps proche du réel sur les modifications de l'environnement figurent un iceberg géant né de la rupture du glacier Petermann au Groenland; les inondations catastrophiques de grande ampleur survenues au Pakistan; et un aperçu de la marée noire dans le Golfe du Mexique : la pire marée noire accidentelle de l'histoire. Des images satellites ont également enregistré la manière dont des incendies ont détruit 1 million d'hectares de forêts dans l'ouest de la Fédération de Russie.

## **VI. Conclusion**

122. Après avoir passé des décennies à produire des évaluations de l'environnement reposant sur une base scientifique, les pays ont atteint un niveau de capacité significatif pour lancer et réaliser des évaluations de l'environnement. Ces évaluations aboutissent généralement à des recommandations rationnelles à l'intention des décideurs sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles, en utilisant des méthodes d'évaluation bien reconnues et acceptées, comme l'approche de l'évaluation environnementale intégrée adoptée pour produire les rapports de la série GEO et la méthode utilisée pour réaliser l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire ainsi que d'autres méthodes.

123. Ces méthodes ont produit des outils, des modules de formation, des manuels méthodologiques, des plates-formes de formation en ligne et des réseaux de formateurs, et ont permis de renforcer les capacités pour entreprendre des évaluations à différents niveaux, du mondial à l'infranational, et dans plusieurs domaines.

124. Nonobstant l'abondance des recommandations politiques émanant des évaluations de l'environnement et basées sur les écosystèmes, les données montrent que le processus d'application des recommandations produites par les évaluations est difficile, parfois compliqué ou même contradictoire, et peut ralentir les progrès déjà lents en vue de satisfaire les besoins politiques nationaux et d'atteindre les objectifs environnementaux internationalement convenus.